

Par ce qui précède, nous voyons que le personnel de ce système administratif s'élèverait au chiffre de 36 employés, seize dans le Bas-Canada et vingt dans le Haut-Canada, occupés à travailler activement à l'agrandissement des destinées du pays par la voie de l'immigration et du défrichement de nos vastes forêts.

Sur ce nombre, 17 employés dévoués sont déjà à l'œuvre à l'heure qu'il est, dans l'une ou l'autre des deux sections, dont cinq dans le Bas-Canada et douze dans le Haut ; il ne reste donc plus qu'à trouver encore 19 employés capables pour compléter l'organisation définitive du système, savoir : onze pour le Bas-Canada et huit pour le Haut-Canada.

Afin de répondre aux espérances légitimes du public et ménager la caisse provinciale, nous suggérerions au gouvernement de compléter la liste du personnel par des employés actuellement occupés dans les bureaux publics ou autres branches du service civil. Nous connaissons des hommes dévoués et capables, dans le Département des Terres de la Couronne, qui seraient heureux de se dévouer à cette belle œuvre nationale. Il peut s'en trouver aussi dans les autres Départements qui soient également qualifiés pour être surtout Agents de Colonisation. Ce mode aurait donc pour précieuse conséquence d'utiliser des talents qui peuvent être dispensés dans les bureaux, sans que le service en puisse souffrir notablement, et qui viendraient rendre d'éclatants services dans toutes les parties du pays, *sans augmenter à peine d'un seul denier les dépenses actuelles de la Province.*

D'ailleurs, quand bien même cette organisation spéciale devrait se recruter en dehors du service civil actuel, et qu'elle dût entraîner une dépense annuelle de quinze à vingt mille piastres, qui oserait dire ou penser même que ce serait un sacrifice trop élevé pour le pays ?

Personne, assurément.

Quel est celui qui condamne, à l'heure qu'il est, la dépense annuelle de \$46,000 qu'entraîne le Bureau d'Immigration du Canada pour les intérêts seuls de l'immigration britannique en ce pays ?

Qu'exprime-t-on contre les \$108,000 données annuellement aux Sociétés d'Agriculture de Comté, dans l'intérêt du progrès agricole ?

Quels sont les nombreux adversaires que le commerce rencontre pour condamner la subvention de \$300,000 à \$400,000 accordée annuellement à la ligne canadienne des vapeurs océaniques, qui fréquente les eaux du fleuve Saint-Laurent ?

Qui oserait se plaindre des \$107,000 dépensées dans le service des Phares, organisé dans l'intérêt de la navigation et du commerce du Canada ?

Qui trouve à redire aux \$25,000 déboursées dans le service des Pêcheries du golfe, pour la protection de nos nationaux dans leur commerce ?

Personne, encore une fois.